ADMINISTRATION

— 16, rue d'Angieterre, 16 — LILLE

### Chambre des Bénutés

Fin de la séance du mardi 30 juin 1914

## L'élection M. GROUSSAU

est soumise à l'enquête parlementaire par 193 voix contre 165. - La droite n'était pas en nombre.

MORIN a la parole. Il rappelle que le du 7º bureau s'est produit en son ab-e, alors qu'il écoutait la lecture de la aration ministratelle: Si j'avais été pré-, dit-il, j'aurais voté contre la validation crutin aurait donc été de 9 voix contre

escrutin aurait donc été de 9 voix contre voix.

Il cite ensuite une prétendue série de faits e pression qui auraient été commis en fasur de M. Groussau.

Il dit que des tentatives de corruption auient été suivies d'effet par un certain nome d'électeurs. Il signale que M. Groussau 
sséed dans son dossier des rétractations, et 
y a encore cependant 43 dépositions faites 
want le juge d'inscrit de dépositions faites 
want le juge d'incomment le savez-vous ? 
M. Morrie de la comment le savez-vous ? 
M. Morrie de la comment de dépositions outraires aux rétractations que 
plit faire committre M. Groussau. Il reproche 
de de de la contraine aux rétractations que 
plit faire committre M. Groussau. Il reproche 
de de la contraine de la comment de la contraine de la comment d'avoir usé de bulletins pouvant 
vorter la fraude.

M. MORIN termine ainsi : Je ne demande 
as l'invalidation. Je n'accuse pas M. Grousau d'avoir participé à ces actés de corrupon. Je demande une enquête parlementaire 
implète et impartiale (Applaudissements à 
uche).

M. MOLL, rapporteur, soutient ses conclu-

che).

MOLL, rapporteur, soutient ses conclustendant à la validation. Il rappelle le bre de voix obtenues par M. Groussau, l'Extrême-gauche: Achetées 150.000 fr. MOLL fait observer que les ouvriers sateurs se sont rétractés.

J.B. MORIN. — Devant les pairons, a devant les juges, ils ont maintenu leurs sations.

cusations. — Il est exact que quelques-uns bur la troisième tois ont changé leur témol-nage mais il s'agit de savoir si nous pou-bons tenir compte de pièces d'instructions fu-claires qui ne sont pas encore closes (Bruit rolongé à l'extréme-gauche).

Tous les partis ont intérêt M. MOLL. — Tous les partis ont interet à
demander si nous pouvons admettre la
roduction de certaines pièces (Bruit à l'exème-gauche. Les socialistes commençant
urs manifestations, invectivent l'orateur).
M. MOLL déclare qu'il est étrange de conster dans une question de justice un tel état
se consciences seion les groupes d'où sont
pelés les juges (Applaudissements sur un
and nombre de bancs, Tumuite à l'extrêmenuche).

VIF INCIDENT

M. MOLL continue malgré tout à soutenir s conclusions du rapport.

Il provoque de vives protestations de MM. Jislain, inghels et autres députés du Nordégeant à l'extrême-gauche, en disant que s fraudes reprochées aux amis de M. Crousu, l'ont été aussi à ceux de M. Ducarin. Le rapporteur déclare que les bulletins de Groussau comme ceux d'ailleurs de M. scarin, furent mal imprimés.

Le citoyen INGHELS. — A tous il manquait a lettres.

s lettres.

M. MOLLE. — Mais les fautes d'impresnn étaient trop diverses, trop variées pour
nstituer des signes reconnaissables.
Les socialiste unifiés se montrent de plus
plus nerveux et interrompent à tout moent le rapporteur.

E DECLARATION SOCIALISTE

MOLLE dit que M. Ducarin ne pouvair ne pouvair seillir au deuxième tour toutes les voix nues par les socialistes unifiés, puisque Ducarin est un gros industriel qui occupe ouvriers (Rires et applaudissements ongés au centre et sur d'autres bancs).

DELORY — Au point de vue économiles socialistes ont une indépendance abte, mais au point de vue politique, ils cheront toujours avec les républicains plaudissements à l'extrême-gauche et sur se bancs à gauche).

audissements à l'extreme-gauche et sur s bancs à gauche).

MOLLE conclut que puisque le Chambre aisie d'une cause qu'elle ne devait pas 'à juger, elle doit faire preuve de la grande impartialité (Bruit à droite ; ap-

prande impariante Bruit à droise, ap-dissements au centre).

PASQUAL vient dire que M. Groussau nit être le premier à demander l'en-

uit sur divers banes).

M. PASQUAL — Une preuve que l'élection été faussée c'est que les voix socialistes nu pas été comme c'est l'habitude dans le rd aux Républicains.

### GROUSSAU SE DÉFEND Il exécute M. Ducarin

M. Groussau monte à la tribune. Il est l'ob-d'une grande manifestation de sympathie r de très nombreux bancs de la Chambre, rtout quand il constate que personne ne lui impute aucun fait répréhensible. Quelques députés protestent à l'extrême-uche.

Quelques députés protestent à l'extrêmeuche.

Cris : « L'enquête ! L'enquête ! ! »

M. MILLEVOYE. — Yous na l'avez pas deandée pour Caillaux.
Les amis de M. Groussau modèrent l'indination de M. Millevoye.

M. GROUSSAU. — « Le m'étonne que les
cialistes unifiés aient manifesté tout à
eure une telle ferveur pour M. Ducarin,
« Its se sont montrès surpris que le canditradical n'ait pas recueilli au second tour
utes les voix socialistes. Mais un journal
Halluin, le Réveil Socialiste n'a-t-il pas déincé le Ducarinisme comme un régime de
rruption et de fraudes ?

« Le Réveil Socialiste a dit que M. Ducarin
fariages.

Le même journal a ajouté que voir voir

frages.
Le même journal a ajouté que voter pour jet candidat, ce serait faire honte au sufage universel.

i tel caltulata, con age universel. (Rires sur la plupart des bancs). (Rires sur la plupart des bancs). (Rires sur la poursuit : « Le Réveil Sociate d'Halluin écrit au sujet de M. Ducarin : Abreuver les saoûlards dont la soif est intense,

« Voilà sa compétence ».

e journal socialiste, M. Ducarin est bourgeois sans principes, sans propelé bourgeois saus parame.
M. Vandeputte son concurrent collecti-ste, écrit : « La candidature de M. Duca-

rin devrait être considérée par les électeur et par les pouvoirs publics comme nulle Publiquement, nous accusons M. Ducarir d'actes de corruption électorale s. (Applaudissements et rires sur de nom

(Applaudissements et rires ou breux bancs).

M. GROUSSAU continue : « Le journal socialiste d'Halluin traite « ... Ducarin de « bourgeous hanté par l'ambition », de « raccoleur », de « distributeur automatique », d' « ancien boulangiste », M. Jean BON, socialiste, intercompt : « Vous ne nous parlez que de Ducarin, Parlez de vous ».

me nous parlez que de Ducarin, Parlez ce vous ».

Les députés se tournent vers lui et rient de cette intervention inattendue.

M. GROUSSAU. — Le « Réveil socialiste » écrit : « Remplacer Groussau par Ducarin, ce serait de l'inconscience » (Hilarité).

Et l'on s'étonne qu'au deuxième tour il se soit trouvé des socialistes pour se souvenir de cette campagne et pour refuser leurs suffrages à M. Ducarin ? (Applaud.).

M. GROUSSAU apprècie comme il convient la moralité de témoins qui, d'ailleurs, se sont rétractés, L'un d'eux à été convaincu d'avoir fait un faux témoignage, parce qu'il avait reçu 25 francs.

(Indignation sur de nombreux bancs. Cris à l'extrème-gauche : « L'enquête ! L'enquête ! »).

Les certificats furent d'abord élaborés par des agents électoraux de M. Ducarin et signés par des repris de justice, par des ivrognes, par des faibles d'esprit.

Cris à l'extrème-gauche : « L'enquête ! L'enquête ! M. GROUSSAU. — « L'enquête ! L'enquête ! M. GROUSSAU. — « L'enquête serait la

des agents électoraux de M. Ducarin et signés par des repris de justice, par des ivrogues, par des faibles d'esprit.

Cris à l'extreme-gauche : « L'enquête seratt la continuation de l'abominable campagne de presse menée contre moi dans toutes les communes de ma circonscription.

Je ne suis pas très sensible aux injures et aux calomnies.

En entrant dans la vie publique, nous devons y être préparés.

Il y a pourtant, dans le journal de M Ducarin, distribué gratuitement à tous les électeurs, cette phrase à laquelle je ne puis rester insensible : « M. Groussau ne se tirera pàs de ce mauvais pas, car Il est tenu à la Chambre en piètre estime ».

(Réprobation genérale particulièrement vive sur les bancs de la Droite et du Centre).

M. GROUSSAU. — Si c'était vrai, s'il e n'avais pas l'estime de mes adversaires, je ne coudrais pas rester un instant de plus à la Chambre.

(L'orateur est très ému. Son éloquence

voudrais pas rester un instant Chambre. (L'orateur est très ému. Son éloquence produit une vive irapression.

M. SEMBAT. - Nous avons manifesté l'estime où nous vous tenons, mais cela n'infirme en rien les faits qui ont ét révélés.

M. GROUSSAU descend de la tribune.

me en rien les faits qui ont ete leveles.

M. GROUSSAU descend de la tribune.

Cris: Cloture!

M. DELORY proteste contre la cloture. Il déclare que les arguments tirés du « Réveil Socialiste » par M. Groussau, n'ont pas de valeur pour les collectivistes (II).

« Le mellieur candidat, déclare M. Delory, c'est le socialiste ». (Hilarité).

L'ENQUETE EST ORDONNÉE

L'enquete est miss aux voix.

Elle est erdonnée par 193 voix contre 185, sur 356 voiants.

Les députés sont peu nambreux à droite.

Gris : « O'est honteux : »

MM. DOISY, LENOIR et BUREAU sont élus membres du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail.

La Chambre décide de nommer mardi prochain les deux Commissions d'enquête décidées aujourd'hui.

Seance levée à 7 h. 40.

Séance demain jeudi, 2 houres.

# Piété d'Été

Un bulletin paroissial intéressant, c'est « La Dami-Butte », nom pittoresque que le spirituel Pierre l'Ermite a donné à la publication mensuelle destinée à ses pa-

roissiens.

Le 15 juin dernier, l'excellent Curé adressa cet appel aux citadins de Paris qui émigrent à la campagne, à la montagne ou à la mer, et dites-moi si d'autres citadins ne peuvent pas en faire grand profit:

Piété d'été...?

Piété d'été...?
Première nouvelle 1... Il y a donc une piété d'hiver et une piété d'été...?
Mais oui, mes chers Montmartois (
Et j'ajoute même, tout de suite, que la

piété d'hiver, malgré la pluie, la neige, les rhumes, etc..., est bien plus facile que la piété d'été, avec la tentation des départs matutinaux, les longues randonnées, les séjours chez des amis qui ne pratiquent pas et auxquels « il ne faut pas donner de

La piété d'été consiste à se dire : Quelles que soient les circonstances de soleil, de voyage, de chasse ou de pêche ou de bicyclette, je ne manquerai pas la messe du dimanche, ni ma prière du matin et du soir.

C'est clair, simple et facile à tenir, si on a bien mis ceci irrévocablement dans sa

Mais in faut I'y mettre ! La messe du dimanche est une chose essentielle, sacrée, à toutes les époques de

l'année ; c'est la petite demi-heure que Dieu se réserve en toute une semaine et qu'il exige absolument. Or, en été, elle est particulièrement me-

nacée. Et surtout, si vous passez tout un dimanche à la campagne, dites-vous que vous pouvez être l'objet d'une grande édification ou d'un grand scandale.

Paris redevient religieux, c'est enteudu mais la province n'a pas fini encore de de-venir mauvaise. C'est la théorie des cercles dans l'eau. Vous avez tel paysan qui s'imagine, parce qu'il ne met plus les pieds à son église, que la religion est finie !. c'est une page de l'humanité à jamais

tournée. Une famille parisienne arrive dans ce

Elle est naturellement regardée, observée avec acuité. Si, sans se cacher, sans s'af-ficher, elle se montre nettement chrétienne, le paysan qui ne croit plus qu'à son fumier sera gené : « Tiens !... se dira-t-il, voici

mertra... des gens en avance... des gens dans de train... ils vont encore à l'église l... ils entendent la messe l... ils communient le 15 août l... Mais qu'est-ce qui se passe ? La religion n'est donc pas morte... ? » Sentez-vous la valeur agissante de

Et, par contre, devinez-vous l'action déprimante du scandale, si vous vous monriez « aroligicax » ?

Qui dira, à ce point de vue, le bien et le ont fait en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne Je connais tel polytchnicien qui, tous les dimanches, pendant les vacances, sert la messe de huit heures. Je vous assure que l'instituteur primaire est très gêné pour dire dans ce pays que les crétins seuls vont

encore à la messe. Et même, si vous villégiaturez quelque temps, allez donc dire bonjour au curé du village. Vous trouverez un excellent hom-me, heureux de parler avec vous. Qui sait si, un jour, vous n'aurez pas un ministère délicat à lui demander ? Tel curé de ville averti, compliqué, peut échouer là où réus-sira un simple prêtre de campagne qui ne va pas chercher midi à quatorze heures. Voilà, chers Montmartrois, ce que j'appelle la plété d'été. C'est une plété plus résolue, plus forte, plus à air libre... C'est le passage du passif à l'actif... En hiver, ous recevez surtout... En été, vous don nez ; vous semez à tous vents. Tâchez, cette année, de semer de la bonne, très bonne mence, et, partout où vous passerez, de faire honneur à votre chère paroisse

L'Abbé LOUTIL, Curé de St-Jean de Montme

## Gazette du Nord

we A LILLE, de Mme V. Heotor Mallet, née Emélie Mauroy, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, membre de l'Archicomférie de N.-D. de la Treille, pieusement décédée le 29 juin, dans sa 70 année, munie des sacrements.
Les funérailles auront lieu jeudi, à dix heures, en l'église Saint-Maurice, de

m A LILLE, de M. Albert Scheitlen, ex-sous-chef principal de la gare de Lille, décédé dans sa 44° année, muin des sacre-

Pierre Becquet, née Clémentine-Marie-Nicolle Bailly, membre de l'Association des Mères Chrétiennes et membre honoraire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, décédée le 28 juin, dans sa soixante-uniè-me année, munie des sacrements. Les funérailles auront lieu jeudi, à dix heures, en l'église Saint-Vincent.

M A SANTES, de Mme V. Louis Cou-rion, née Clémence Mille, fidèle lectrice de la « Croix », décédée dans sa 73° année, munie des sacrements.

munie des sacrements.

A GROIX (Saint-Martin), de M. Simen Leleu-Houzet, charcutier, décédé dans
sa 50° année, muni des sacrements.

Le défunt était membre de la Confrérie
du Saint Sacrement, de l'Union Mutuelle
Croisienne et blenfaiteur des œuvres catholiques. Il était le beau-frère de M. Julien
Houzet, président du comité de la « Croix».

M. Leleu était un ami de la première
heure et un lecteur très assidu de notre
journal.

journal. Les funérailles auront lieu jeudi, à dix heures, en l'église Saint-Martin.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances. Jesus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

W Lundi, à onze heures, en l'église de WEZ-MACQUART, a été béni solennellement le mariage de M. Jules Jonville, fils de M. et Mme Jonville-Flament, avec Mile Blanche Lefebvre, fille de M. et Mme Lefebvre-Desquemaque.

M. l'abbé Jonville, professeur à l'Ecole Saint-Joseph de Lille, et frère du marié, reçut le consentement des époux, après leur avoir adressé, en termes choisis, une allocution toute de délicatesse et de distinction. Il monta ensuite à l'autel, offirir le saint sacrifice, assisté de MM. les curés de Prémesques et de Wez-Macquart.
Une assistance recueille était venue apporter sa sympathie et ses pieux souhaits aux jeunes mariés.
Les orgues furent tenues d'une façon charmente par M. Lucien Blondel, qui in-

porter sa sympassica que junto se aux jeunes mariés.

Les orgues furent tenues d'une façon charmante par M. Lucien Blondel, qui incharmante par morceaux de circons-

tance.

Mardi à onze heures a été célébré, à
OASSEL, le mariage de M. Mauries Dequidt, fils de M. Jules Dequidt, conseiller
municipal, et de Madame, née Werkeyn,
avec Mile Madeleine Colpaert, fille de Mme
Colpaert-Degroote.

Le consentement des époux fut reçu par
M. Dassonneville, doyen de Cassel, entouré
de ses vicaires, qui leur adressa une délicate allocution sur les devoirs réciproques
des époux chrétiens.

Le Saint-Père avait daigné envoyer aux

des époux chrétiens.

Le Saint-Père avait daigné envoyer aux jeunes mariés sa bénédiction. On remarquait dans les stalles M. Hasbrouck, directeur de la Maison Saint-Louis.

Les témoins étalent : pour le marié, M. Léon Dequidt, cultivateur à Cassel, son frère, et Mile Marguerite Dequidt, sa sœur; pour la mariée, M. Joseph Colpaert, son frère, et M. Henri Degroote, son oncle.

La quête fut faite par Mile Germaine Colpaert, accompagnée de M. Joseph Dequidt.

quidt.

Les formalités civiles avaient été remplies devant M. Moeneclaey, maire de Cassel, qui se plut à formuler les vœux les
meilleurs à l'occasion de cet événement,
qui unit deux des plus honorables familles
de la ville.

de la ville.

Mardi à midi, dans la basilique de
Notre-Dame de PARIS, a eu lieu le mariage de M. Alfred Elby, fils de M. Elby,
directeur des mines de BRUAY, avec Mile
Cermaine Hennion, fille du préfet de po-

ice.

Les témoins de la mariée étaient : MM.

Los teurs Bourgeois, fils de M. Léon Les temoins de la mariée étaient : MM. les docteurs Bourgeois, fils de M. Léon Bourgeois, et Gibbert ; ceux de la mariée : MM. Dincq, président du conseil d'administration des mines de Bruay, et Maurice Elby, industriel.

Le consentement des époux a été reçu

Par économie achetez le

PETROLE FIDES il donne plus de lumière que tout autre

par M. l'archiprètre Delaage, et la messe COUR D'APPEL DE DOUAL Dame.

CONGRES EUCHARISTIQUE

Les inscriptions pour le Congrès seront définitivement closes jeudi prochain 2 juil-

LES FETES DU COLLEGE DE MARCQ A l'occasion de la fête jubilaire des 75 ans de l'Institution de Marcq, la Compagnie du Chemin de fer du Nord accorde une réduction de tarif à ceux qui se rendront à Marcq le 14 juillet prochain. Vu le grand nombre des adhésions qu'il a déjà reques, an le Supérieur, pour l'organisation de la fête, comme pour les permis de réduction qui devront être expédiés, voudrait être fixé définitivement, le plus tôt possible, sur les réponses des invités:

NOUVEAU BUREAU DE POSTI

Un bureau de facteur-receveur sera mis en activité, le ler juillet prochain, à Aix-Noulette (Pas-de-Calais).

Le nouveau bureau desservira les communes d'Aix-Noulette et de Bouvigny-Boyeffies.

Les correspondances pour Aix-Noulette ne devront plus porter désormais la mention « par Bully » ; celles pour Bouvigny-Boyeffies devront être adressées à Bouvigny-Boyeffies par Aix-Noulette.

COUPONS ETRANGERS La loi du 29 mars 1914, frappant d'un impôt les coupons de valeurs étrangères, prévoit des pénalités sévères contre les porteurs qui chercheraient à éviter cet impôt en procédant, à l'étranger, à l'encaissement desdits coupons.

Il n'est pas inutile de signaler à quels inconvénients exposerait le désir d'eviter une légère réduction de revenus en recourant à ce moyen frauduleux.

### **NOUVELLES MILITAIRES**

FORMATION DE-DEUX REGIMENTS

DE CHASSEURS A CHEVAL

Le ministre de la guerre a décidé que, par application de la loi des cadres du 15 avril 1914, deux régiments de chasseurs à cheval seraient fornés le 1e° octobre : le 22° à Bayonne, le 23° à Condom.

Ces régiments saront organisés en prélevant sur 32 régiments de cavalerie légère 32 pelotons, à raison d'un peloton par régiment.

Le 6° régiment de chasseurs à Lille et à Hesdin est appelé à fournir un peloton au 22° régiment de chasseurs à Bayonne.

Pour la désignation de ce peloton, le tirage au sort aura lieu entre les premiers pelotons de chaque escadron.

LES ÉTUDIANTS DES CLASSES 1913

ET SUIVANTES

A la date du 29 juin, le ministre de la guerre a modifié le paragraphe IV de l'arrêté du 15 avril 1914, relatif aux actes de scolarité des étudiants des classes 1913 et suivantes sous les drapeaux. Ce paragraphe disposait que les étudiants ayant échoué à un examen à la session de juillet précédant leur inscription, pourraient se présenter audit examen à la session suivant immédiatement leur incorporation. La modification apportée a pour conséquence de faire bénéficier des mêmes dispositions les étudiants qui ont été autorisés à ne pas se présenter à l'examen de la session de juillet précédant leur incorporation.

Le ministre de la guerre, vient d'établis un projet de décret destiné à fixer les conditions d'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1913, qui a institué des indemnités pour charges de famille en faveur des militaires. D'après ce projet, il serait alloué aux officiers, jusqu'au grade de commandant inclus, aux officiers, caporaux et soldats et assimilés rengagés et aux militaires de la gendarmerie, une indemnité annuelle de 200 fr. par enfant âgé de moins de 16 ans légalement à leur charge en sus du second. Ne seraient pas considérés comme à leur charge les enfants admis sans avoir à payer pension dans un établissement de l'Etat, bénéficiaires de bourses ou de tout autre avantage équivalent.

## LE TOUR DE FRANCE

### Le Havre-Cherbourg (364 k.)

LE DÉPART

A 2 h. 30, a été donné le départ pour la deuxième étape, le Havre-Cherbourg, au milieu d'une foule considérable. 120 cou-reurs ont pris le départ par un temps su-A ROUEN

Un peloton de 50 à 60 coureurs passe à 5 h. 20. En tête sont Egg, puis Engel, Lapize, Deman, Baumier, Buysse, Defraye, Garrigou, Thys, Duboc, Crupelandt, Trousselier, Faber, Neffati, etc.

Egg gagne le prix de la ville de Rouen.

A DEAUVILLE

Un peloton de 80 coureurs passe à 8 h. 18. En tête sont : Rossius, Dhers, Brocco, Christophe, Defraye, Faber, Buysse, Spies-sens, Georget, Mottiat, Devroye, Deman, Luguet, Ernest Paul, Engel, Lapize et Thys.

A CAEN

Près de Villers, le belge Rossius réussit à s'échapper. Poussant rageusement il parvint à augmenter son avance et, à Dives (193 k. du Havre, à 171 k. de Cherbourg), il passait seul précédant de une minute le premier peloton emmené par Lapize, Garrigou, Dubos, Buysse, Cruppelandt, etc.

Mais le fugitif n'a pu tenir et à Caen (218 kil. du Havre à 146 de Cherbourg), le lot est reformé. Il est 9 h. 49 lorsque le peloton de tête fait son apparition.

A ARROMANCHES

Le peloton de tête arrive vers 11 h. 15 t à toute vitesse poursuit sa route vers

L'ARRIVÉE A CHERBOURG

1. ROSSIUS à 12 h. 15 m. 26 s.
2. Thys à 3 longueurs.
3. Emile Engel, en 12 h. 17 m.
4. Defraye, 12 h. 21 m. 1/5; 5. Pélissier,
12 h. 22 m. 42 s.; 6. Georget, à deux longueurs; 7. Egg, à deux longueurs; 8. Alavoine; 9. Garrigou; 10. Borgarello;
11. Dejonghe; 12. Godivier; 13. Lapize;
14. Spiessens; 15. Scieur; 16. Heusghem;
17. Deman; 18. Baumler; 19. Faber; 20.
Petit-Breton; 21. E. Paul; 22. Petit Jean;
23. Devroye; 24. Christophe, etc.

UN BOHO DES ELECTIONS

Au cours de la dernière campagne électorale, M. le comte d'Hespel, candidat dans la 5 circonscription de Lille, adressa au « Progrès du Nord», une lettre en réponse à un article paru dans le journal et dans lequel il était mis en cause.

Le « Progrès du Nord » ayant refusé l'insertion qu'il jugeait diffamatoire à son égard, M. le comte d'Hespel l'assigna devant le tribunal correctionnel de Lille. M. Lebrun, gérant de ce journal, fut condamné à 25 fr. d'amende, 25 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion de la lettre. Sur appel, la Cour de Doual à confirmé le jugement. La lettre devra être publiée dans les 15 jours de la signification de l'arrêt.

LA COLLISION D'AUTO DU NOUVEAU

La Cour d'appel a rendu mardi son arrêt dans cette affaire, dont à de très nombreuses reprises, nous avons parlé. Il s'agissait de fixer les dommages-intérèts à donner aux victimes, et le degré de responsabilité des deux chauffeurs.

La Cour a fixé à 4.171 fr. le total des dommages-intérèts.

La responsabilité est attribuée, les neuf dixièmes au chauffeur Herman, et le dernier dixième à M. Dubar.

La patronne de M. Herman est déclarée civilement responsable.

# Les incidents électoraux

LA TYRANNIE DU « RÉVEIL »

Les FF... du « Réveil » s'imaginent que la rue leur appartient!

A grand renfort de criailleries, d'insultes, de propos diffamatoires, de mensonges et de « bluff.», ils exploitent à feuilles continues les incidents électoraux du 10 mai. Dans quel but. ? Vendre du papier, d'abord, et puis faire marcher la Democratie, le Peuple conscient et organisé, à l'assaut de l'hôtel de ville, où, bien entendu, les meneurs auront les premières places. Elles sont déjà distribuées!

Le Peuple — le peuple de la Soc ale — marche docilement : il vocifère, il insuite, il devient grossier, il orache, il jette du tahac mâché, et quelques-uns apprennent à leurs dépens qu'il n'est pas bon d'approcher les gendarmes et la police de trop près. Cest une occasion nouvelle, pour le journal des Loges, de fulminer et de prendre la défense des doux agneaux de la Sociale, en ayant l'air de dicter ses volontés à la police, à la gendarmerie, à la magistrature elle-même.

Pour dire l'impudence et le cynisme des fauteurs de désordres, il est bon de signaler comment le « Réveil » explique le bris des glaces et les vols commis à la bijouterie de M. d'Hooghe, rue Neuve, pendant la manifestation de dimanche.

Le « Réveil » place ces attentats à la propriété d'autrul, non point parmi les incidents de la manifestation socialiste, — ce qui serait véritablement trop compromettant, — mais parmi les faits divers. Ce n'est pas vere midi, comme les témoins l'ont vu, et, comme le dit M. d'Hooghe, dans une lettre au maire de Lille, pendant la manifestant, que; d'après le « Réveil », se commit cet acte révolutionnaire et de reprise sociale. Ce n'est pas davantage par un manifestant, pris d'une crise subite d'alcolisme!

Voilà le « Réveil »!

En réalité, dans sa lettre, M. d'Hooghe proteste vivement contre les manifestants qui ont endommagé son magasin. « Vers midi, comme les témoins l'ont endommagé son magasin. « Vers midi, com le le magasin n'a pas de gendarmes que le magasin n'a pas de gendarmes que le magasin n'a pas été mis à sac.

En outre, le bijoutier eşti

quets de roses a deux sous. On pourrait citer d'autres exemples.

Ah! le beau régime que voudraient nous donner lle « Réveil » et la Sociale!

La population lilloist, qui n'est pas oublieuse, et sait eucore ce qui se passait sus l'administration Delory, n'a pas l'intention de renouveler l'expérience.

Des socialistes, de leurs grossièretés et leurs déméditions elle en accest !

FÉLICITATIONS A M. LE MAIRE D'un autre côté, la réélection de M. Charles Delesalle comme maire de Lille, Charles Delesale comme maire de Lille, lui a valu et lui vaut encore par tous les courriers un nombre considérable de lettres et de cartes de félicitations et d'en-couragements, de Lille, du Nord et de tous les points de la France.

ENCORE UN MENSONGE DU « RÉVEIL »

Le « Réveil » de mardi matin publiait, avec une idiote caricature à l'appui, la nouvelle qu'un mort était sorti de sa tombe pour devenir électeur à Lille et y voter.

Il donnait le nom du mort : Gin, Louis-Marie, demeurant 9, rue des Stations, né le 22 février 1880, au Portel, et ajoutait que le maire du Portel lui avait envoyé les bulletins de naissance et de décès de Gin, Louis-Marie. Le bulletin de décès, d'après le « Réveil », indiquait que Gin Louis-Marie était mort le 6 février 1908.

Or, M. Gin Louis-Marie, né le 22 février 1880, au Portel, est encore en vie ce 30 juin 1914.

Il habite rue des Stations.

Il proteste contre les assertions du « Réveil » et lui a écrit, ainsi qu'au maire du Portel, pour leur demander une rectifica-

roin.

Pour la n<sup>me</sup> fois, le « Réveil » est pris en flagrant délit de fabrication de faux — faux-électeurs.

A L'INSTRUCTION

M. Gobert, juge d'instruction, a entendu mardi après-midi M. Talon, chef du bu-reau des élections et l'a confronté ensuite avec M. Billiaert, sous-chef. M. Talon avait dit qu'il ne s'occupait

SUCREZ VOS FRUITS AVEC

guère de l'inscription et de la radiation des électeurs. M. Billiaart a déclaré qu'il n'avait pas sollicité la place spéciale qu'il occupait au bureau des élections, qu'il y avait été placé par ses chefs hien avant que M. Binauld ne soit nommé adjoint.

Il ajouta que d'autres employés de la mairie avaient été chargés comme lui de faire des inscriptions et des radiations d'électeurs et qu'il suffisait pour s'en assurer de consulter les registres.

Notons un incident qui s'est produit avant la confrontation. M. Gobert venatt d'entendre M. Talon et se disposait à le confronter avec M. Billiaert lorsque M. Chesnelong fit connaître qu'il allait déposer des conclusions tendant à annuler la procédure. Le juge avait, en effet, oublié de communiquer le dossier à l'avocat.

Désirant éviter un incident facheux. M. Gobert se résigna — la loi l'y oblige, d'adleurs, — à communiquer le dossier à McChesnelong.

La confrontation ne se termina qu'à sept heures du soir.

M. Binauld avait été convoqué pour quatre heures de soir.

M. Binauld avait été convoqué pour quatre heures de soir du Palais de Justice, en compagnie de son avocat, Me Parmentier, durant trois longues heures.

Lorsqu'à sept heures M. Talon sortit du cabinet du juge, celui-ci annonca que M. Binauld ne serait entendu que mercredmatin, à dix heures !

### UN JEUNE HOMME a le pied sectionné par un tram A MAUBEUGE

Dimanche, à deux heures et demie, M. Marcel Couvreur, 15 ans, dont les parents sont débitants de boissons au faulhourg Saint-Marceau, voulut monter sur un tramway électrique en marche. Il calcula mal son élan et tomba, le pied droit sous le véhicule. Il cut le pied sectionné près de la cheville et le pied resta sur la voie. Le blessé a reçu les soins du docteur Vandenberck et il a été admis à l'hospice d'Hautmont.

### forasé par son tombéreau A DUNKERQUE

Mardi matin, vers onze heures et demie, le tombereautier de la ville, Jérémie Faveau, 48 ans, passait rue de Paris, conduisant son cheval en se tenant debout sur un des brancards. Un brusque saut de l'animal, effravé par la trompe d'un automobile, imprima à la voiture une si violente secousse que le pauvre homme fut projeté sur le sol. Une des roues lui passa sur les cuisses et le bas-ventre.

Relevé par quelques passants, qui le transportèrent à la pharmacie Delamotté, le blessé, qui se plaignait de vives douleurs, requt les premiers soins de M. le docteur Huyghe, puis fut transporté à son domicile, rue Saint-Charles.

L'état du blessé, sans être inquiétant, est cependant assez grave, et on redoute des complications.

Granges et meules de paille in A ILLIES

Neuf meules, disposées en bordure de la route et composées de paille destinée à la protection de récoltes de tabac, out été incendiées, ainsi qu'une grange, pendant la nuit de lundi à mardi.

Le parquet de Lille a été avisé par la gendarmerie de La Bassée.

On ne possède aucun indice qui puisse, permettre de découvrir les coupables.

Un mineur broyé à Condé Mardi, le mineur Gabriel Musend, de Blaton, se trouvait encore dans la cage de decente, lorsqu'il donna le signal. La cage fonctionna et le malheureux ouvrier fut broyé. Le cadavre de Musend a été reconduit son domicile, à Blaton.

Tentative de meurtre A DOUCHY

Au cours d'une discussion, un septuage naire nommé Lesur, a tenté de tuer sa fem-me, en la frappant à la tête, à coupe de mer-ten de docteur Houzé a déclaré que l'état de la pauvre femme était grave. Mardi après-midi, le Parquet de Valen-ciennes s'est rendu sur les lieux.

## La fraude en auto dans les Flandres

L'audace des fraudeurs en automobles s'accroît continuellement. Dans la seule nuit de lundi à mardi, plusieurs automobles de lundi à mardi, plusieurs automobles contrebande ont franchi la frontière belge. Les douaniers leur donnèrent une chasse effrénée. Elle ne fut guère couronnée de succès, car seul un auto déchargé de sa précieuse marchandise a été saisi. D'un autre côté, au cours d'une seconde attaque, un douanier aurait été blessé et un fraudeur aurait été atteint d'un coup de revolver. Voici les détails que nous avons pu recueillir sur ca affaires.

UN AUTO CAPTURE A RENESCURE

UN AUTO CAPTURÉ A RENESCURE

L'undi soir, à la brume, un puissant auta
franchissait la frontière aux environs du
Mont-Noir et traversait à vive allure les
postes de douanes disséminés le long de la
route d'Hazebrouck. De tous côtés les
douaniers se mirent à sa poursuite.

Arrivé à Hazebrouck, l'auto qui était;
monté par quatre hommes, traversa la,
rue d'Hondeghem, la Grand'Place, puis
s'engagea rue d'Aire — justement on effectue dans ladite rue des travaux de voirie,
pour la construction d'un aqueduc. Lo
chauffeur s'aperçut à temps de l'existence
de la tranchée au milieu de la chaussée et
l'évita.

Cependant il dut faire rebrousser chemin à sa machine qui prit alors le trottoir, et toujours à une allure vertigineuse,
l'auto, démuni de toute carrosserie et, surlequel on apercevait très visiblement des
ballots de tabac, disparut bientôt dans la
direction de Morbecque.

Les douaniers, les uns à pied, les autres
à bicyclette, poursuivaient toujours leur
chasse, mais les fraudeurs avaient gagné
beaucoup de terrain. Après bien des pérégrinations, les douaniers se trouvèrent à
Renescure. Il était 2 heures du matin.
Après de minutieuses recherches, ils apprirent que l'auto était remisé dans le
garage de M. Ourdoir, mécanicien, dont
re magasin est situé face à l'église. Les
douaniers y firent irruption et l'auto fut
saisi. M. Ourdoir déclara que cet auto
avait été amené au milieu de la nuit parplusieurs individus inconnus qui lui dé-